

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le quinze septembre deux mil quatorze pour la tenue d'une séance ordinaire le vingt-trois septembre deux mil quatorze à dix-huit heures trente.

Ordre du jour :

- COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE ;
- TRAVAIL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE EN COLLABORATION AVEC LES ENSEIGNANTS DU RPI :
 - Photocopieurs des écoles,
 - Nouvelles activités périscolaires : point sur la mise en place,
 - Point sur le fonctionnement des nouveaux plannings des agents,
 - Sensibilisation des élèves au bon fonctionnement de leur école.
- PERSONNEL :
 - Changement de filière de Mme LACOMBE,
 - Renouvellement de la convention santé et prévention des risques professionnels (médecine du travail du Centre de Gestion),
 - Mutuelles prévoyance et santé des agents : décision sur l'adhésion aux contrats collectifs conclus par le Centre de Gestion et sur la participation de l'employeur,
 - Divers.
- POINTS SUR LES SERVICES PROPOSES PAR LE SIVOS
 - Aide aux transports scolaires par Grand-Cognac pour les classes maternelles et primaires,
 - Règlement cantine et garderie : modification et rajouts à entériner,
 - Tarifs cantine et garderie,
 - Problème matériel cuisine.
- DIVERS :
 - Un fruit pour la récré,
 - Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Claude CHATEAU, Xavier JOURDAIN, Philippe LAFFORT, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Michèle LAGARDE, Sylvie AUGUIN.

Invités : Mademoiselle SEIZE, enseignante à Ars, Mademoiselle GATTI, directrice de l'école de Gimeux, Monsieur DEREUMAUX, directeur de l'école d'Ars, Monsieur DEBIAIS, enseignant à Ars, Madame TOURNADRE, Maire d'Ars.

Absents excusés : Madame Chantal NADEAU, Maire de Gimeux

1. COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2014

Aucune observation n'étant émise, il est procédé à la signature de la séance.

2. TRAVAIL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Madame la Présidente annonce aux enseignants qu'une invitation aux réunions du SIVOS leur sera dorénavant transmise.

Photocopieurs

La présidente présente aux membres du SIVOS les devis reçus des Sociétés CANON, RICOH et ECOBUROTIC, pour le remplacement des photocopieurs des écoles, sous la forme d'une location.

Les membres du SIVOS, après en avoir délibéré décident de choisir des photocopieurs noir et blanc et couleur en A3 et A4. Après étude des devis, ils décident d'opter pour le devis de la Société RICOH et autorisent Madame la Présidente à signer le devis et les contrats de leasing et de maintenance.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 01**Reçue en Sous-préfecture****Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)**

Mademoiselle GATTI explique qu'à Gimeux, trois groupes ont été formés :

- 1 pour la sieste en maternelle 1,
- 1 avec Elodie JOUSSON en peinture et bibliothèque,
- et 1 avec Manolita en gymnastique.

Elodie JOUSSON n'a toujours pas le matériel commandé à la Communauté de Communes et se décourage.

Mademoiselle SEIZE informe qu'à Ars, 4 groupes ont été formés :

- 1 pour l'anglais avec Mme COOK lundi et mardi en alternance avec l'aquarelle, jeudi et vendredi,
- 1 pour le sport avec Camille DEBIAIS,
- 1 pour les jeux de société avec Béatrice BAUDRY,
- 1 pour l'initiation à la cuisine et atelier perles avec Karine LACOMBE.

Le même problème se pose au niveau du matériel non reçu ou en partie. ¼ des jeux de société reçu, aucun pour la cuisine et les perles, de même pour le sport.

Un courrier serait envoyé à M. GABORIT de la Communauté de Commune.

Pendant l'absence de Jocelyne BARDET, le 06 octobre, c'est Elodie JOUSSON qui remplacera Jocelyne et Melle GATTI remplacera Elodie pour ses N.A.P.

L'accueil des enfants qui ne déjeunent pas, 10mn avant les N.A.P. sera inscrit dans le règlement de l'école.

Nouveaux plannings de l'école

Le SIVOS n'est pas très satisfait des nouveaux horaires différents pour les deux écoles. Ceci car il est à présent obligatoire de monopoliser deux agents en garderie alors qu'un seul suffisait au moment de la navette scolaire.

La Présidente regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec le SIVOS au moment de la décision des nouveaux horaires.

Elle demande qu'il soit envisagé des horaires identiques pour les deux écoles à la rentrée 2015/2016 et propose que les horaires soient étudiés en réunissant tous les acteurs de l'école.

Est-ce que des séances de 1h pour les N.A.P. ne seraient pas plus adaptées.

Monsieur DEREUMAUX n'est pas convaincu de l'utilité de modifier les N.A.P. Ce point sera à revoir au bilan de fin d'année. Plusieurs contraintes ont amené à établir les N.A.P. telles qu'elles sont actuellement.

Le Directeur d'Académie a rencontré le 28/08/2014, les Maires, la Présidente et le Vice-président du SIVOS par rapport aux effectifs en baisse et à l'éventuelle fermeture d'une classe.

La Présidente demande d'harmoniser le fonctionnement des 2 écoles.

Sensibilisation des élèves

Afin de faciliter le travail des agents et par respect pour eux, la Présidente demande aux enseignants de faire ranger la classe par les élèves avant leur départ (ramassage des papiers, etc...) et de leur faire descendre les chaises le matin en arrivant.

Les enseignants y sont favorables.

Projet cirque

Monsieur Camille DEBIAIS informe sur le projet cirque du R.P.I. Le choix serait de le faire sur 15 jours (dernières semaines de juin) sur place, avec un chapiteau installé sur une des deux communes.

Les séances durent 1h à 1h30 (les maternelles : lundi mardi jeudi et vendredi matin ; les primaires, le reste du temps lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi).

Les séances sur place avec implantation d'un chapiteau coûteraient environ 5000 € avec déplacement en bus, retour seulement, pour les maternelles si un emplacement sur la commune d'Ars est trouvé.

Les enseignants demandent donc une aide au SIVOS. Une demande sera faite aussi à l'A.P.E et aux entreprises locales.

Le SIVOS encourage cette manifestation et souligne la volonté de faire un projet en commun entre les deux écoles du R.P.I.

3. PERSONNEL

Changement de filière de Madame Karine LACOMBE

Madame la Présidente fait part de la demande de Madame Karine LACOMBE d'intégrer la filière technique afin que son grade soit en concordance avec son poste de travail.

Après avoir obtenu le grade agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, il lui est possible maintenant d'intégrer la filière technique en tant d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe équivalent au niveau du traitement.

Madame LACOMBE avait obtenu le concours d'adjoint technique en 2012 dans ce but.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS sont favorables au changement de filière de Mme LACOMBE sous réserve de l'accord de la Commission administrative paritaire.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 02

Reçue en Sous-préfecture

Ils décident également de la fermeture du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à raison de 28h par semaine et de l'ouverture du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 28h par semaine.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 03

Reçue en Sous-préfecture

Convention santé et prévention des risques professionnels

Madame La Présidente fait part à l'assemblée que suite au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient pour continuer à bénéficier de la prestation santé et prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la F.P.T. de délibérer sur le principe du recours à ce service. Elle expose la charte qui définit les missions et les modalités de ce service et la convention.

Elle demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Comité après en avoir délibéré, décide :

- De bénéficier de la prestation,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T., la convention et tout acte en découlant,
- D'inscrire au budget ladite convention.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 04

Reçue en Sous-préfecture

Mutuelle prévoyance et santé des agents : contrats collectifs de participation

Madame la Présidente rappelle que par délibération n° 2013-09-décembre-02 en date du 03 décembre 2013, le Comité syndical avait donné mandat au Centre de gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque Prévoyance. Elle informe l'assemblée qu'au terme de la mise en concurrence le Centre de Gestion a retenu la SMACL SANTE. Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2015 pour une durée de 6 ans à laquelle le SIVOS a la possibilité d'adhérer. Cette convention prévoit la facturation de frais annuels de gestion par le CDG.

Il convient donc de fixer la participation financière à accorder aux agents et le niveau de garantie.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, sous réserve que l'avis du Comité Technique Paritaire y soit favorable :

- D'adhérer à la convention de participation conclue pour le risque prévoyance par le Centre de Gestion avec la SMACL SANTE, en autorisant Mme la Présidente à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement annuel des frais de gestion ;
- D'accorder une participation financière aux agents de droits public et privé en activité et de fixer le niveau de participation à 1€ par agent et par mois en équivalent temps plein.
- De retenir le niveau de garantie 3 et l'assiette de cotisation traitement brut indiciaire et N.B.I.

Aucune participation ne sera versée pour la Mutuelle Santé des agents.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 05

Reçue en Sous-préfecture

Plannings des agents

Les nouveaux horaires de Madame Catherine JOUSSON lui seront transmis par mail afin qu'elle les commence lundi 29 septembre.

Monsieur CHATEAU informe les membres du SIVOS des remerciements des agents pour les nouveaux aspirateurs.

Changement de la note de service

La modification de la note de service sera étudiée suite aux changements des plannings. La nouvelle organisation à la rentrée 2014. sera transmise à la C.T.P. pour avis.

Madame La Présidente fait part des complications entraînées par le changement du n° de SIRET du SIVOS sur les nouveau et ancien contrats CAE d'Elodie JOUSSON.

4. POINT SUR LES SERVICES PROPOSES PAR LE SIVOS

Aide aux transports scolaires de Grand Cognac

Madame le Maire de Gimeux a informé le SIVOS qu'une aide d'environ 2€ par élèves peut être octroyée pour des sorties sur un site de Grand Cognac pour un projet à définir.

Règlement cantine et garderie

En raison de la nouvelle organisation des services et pour diverses autres raisons le règlement de cantine et garderie est modifié ainsi qu'il suit :

Règlement cantine, une ligne à ajouter :

- *« si pour des raisons personnelles sérieuses, et en accord avec le bureau du SIVOS, un enfant reste à la cantine sans consommer le repas du jour, alors un simple ticket de garderie lui sera demandé. Le nécessaire à sa prise de repas personnel lui sera fourni sur place (couverts, eau). Il sera demandé aux parents d'établir un prévisionnel de la prise des repas SIVOS de leur enfant lorsqu'ils auront connaissance des menus et ce sous leur responsabilité. »*

Règlement garderie, horaires à modifier :

- *Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 à 8h35 et 16h20 à 18h30*
- *Mercredi : 7h30 à 8h35 et 11h55 à 12h30*

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS approuvent cette modification.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 06

Reçue en Sous-préfecture

Tarifs cantine et garderie

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS qu'habituellement une augmentation du tarif des repas était décidée à cette époque de l'année. Elle leur demande de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- De repousser l'augmentation des tarifs repas et garderie pour les élèves, au 1^{er} janvier 2015,
- Et, compte tenu de la décision prise précédemment par les anciens membres du SIVOS, d'aligner à compter du 1^{er} octobre 2014, le prix des repas adultes sur le barème des avantages en nature de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2014, soit à ce jour, 4.60€.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 07**Reçue en Sous-préfecture**

Madame la Présidente informe des problèmes de froid insuffisant et de dégivrage de la chambre froide de la cuisine, en raison d'une résistance en panne. La réparation a été effectuée en raison de l'urgence et un devis de réparation a été demandé pour le changement de la résistance.

Après lecture des résultats d'analyse et de l'audit du Laboratoire Départemental reçus ce jour, les membres du SIVOS souhaitent que les agents soient félicités pour leur bon travail.

5. DIVERS

Madame la Présidente demande que soit transféré à Melle GATTI, la proposition « un fruit pour la récré ».

Madame la Présidente demande aux membres du SIVOS la possibilité d'inscrire un point complémentaire à la présente séance. Il s'agit d'une demande d'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale pour deux établissements reçue le 12 septembre 2014.

Les membres du SIVOS approuvent cet ajout et, après en avoir délibéré décident de donner un avis favorable à l'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente :

- De l'Agence Technique Départementale de la Charente,
- Et du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Charente non domaniale.

Votants : 6, pour : 6, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014-07-SEPTEMBRE- 08**Reçue en Sous-préfecture**

Madame la Présidente informe d'un courrier reçu fin juillet, de Monsieur le Sous-Préfet, concernant la modification des statuts en cours et demandant une nouvelle révision.

La Présidente propose de les modifier à une prochaine séance.

Questions diverses

Monsieur CHATEAU présente des promotions sur ordinateur DELL ; Une demande de devis sera faite pour le remplacement de l'ordinateur de l'école de Gimeux au budget 2015.

Monsieur CHATEAU fait part également du devis demandé pour le ressaut de porte des cantines de Gimeux et bureau de la cuisine d'Ars pour faciliter le passage des chariots. Montant 270 € pour les 2 portes.

Projet cirque

L'implantation du chapiteau serait plus peut-être plus judicieuse sur Ars, à proximité du nombre d'élèves le plus important. La mairie a besoin de connaître les dimensions du chapiteau. Les membres du SIVOS demandent le chiffrage du projet pour les deux options.

Les membres du SIVOS souhaitent suivre les enseignants dans ce projet. Une subvention sera accordée suivant les fonds du SIVOS et le projet détaillé reçu. Il est bien entendu qu'une classe découverte ne peut pas être envisagée en raison de ce gros projet pour tout le RPI.

Fin de séance 21h